

Note de service

DESTINATAIRES :	Tous les médecins spécialistes prescripteurs d'immunoglobulines (Ig) non spécifiques des CISSS de la Montérégie
EXPÉDITRICE :	Dre Catherine Dubé, hémato-oncologue, chef de service régional de médecine transfusionnelle Direction régionale des laboratoires
DATE :	Le 26 février 2025
OBJET :	Demande du MSSS de réduction des immunoglobulines IV et SC

Dans le contexte d'une augmentation croissante de l'utilisation des immunoglobulines non spécifiques au Québec, de l'ordre de 20 % depuis 2021-2022, majoritairement pour les IgIV, le MSSS a fixé une cible de réduction de l'utilisation mensuelle des Ig de 10 %.

Cette situation place le Québec en état de vulnérabilité sur le plan de l'approvisionnement, avec un taux d'autosuffisance à moins de 30 % et une dépendance au marché mondial, sensible à des fluctuations et à des risques de pénurie. La nature du produit, dérivé du plasma humain, contient un faible risque de transmission d'agent infectieux, et surtout une dépendance sur la source : la disponibilité des donneurs humains.

D'un point de vue de la sécurité du patient, un usage approprié est nécessaire pour balancer les bénéfices et les risques, les effets adverses étant fréquents, majoritairement non sévères.

À titre de référence, le coût d'un gramme d'IgIV s'élève à environ 100 \$, ce qui peut représenter jusqu'à 84 000 \$ par an pour un traitement standard de 1 g/kg/mois pour un patient de 70 kg. Il faut ajouter les coûts liés à l'administration et la surveillance infirmière et à la gestion des effets adverses.

Nous demandons donc à chaque prescripteur de veiller à :

- Respecter les indications reconnues par les groupes d'experts de l'INESSS et publiées dans les Guides d'usage optimal (GUO) pour chaque spécialité
- Utiliser les doses et fréquences minimales requises selon l'indication et la réponse clinique
- Réévaluer les patients sous IgIV à intervalles réguliers et tenter des modifications de doses lorsque l'état clinique le permet ou lorsque des variables cliniques ont changé (ex. : contre-indication à l'immunosuppression qui n'est plus présente)
- Utiliser le calculateur de dose conformément aux instructions au bas des formulaires d'ordonnances normalisés

Les mécanismes de révision actuels prévoient que l'hématologue de banque de sang vous contacte pour discuter d'une indication non reconnue ou d'une dose non ajustée sans justification adéquate.

Une lettre au patient est disponible pour votre usage en soutien à vos communications avec les patients. Elle remplacera celle de 2021 disponible sur l'intranet.

Références à consulter :

- [Guides d'usage optimal \(GUO\) de l'INESSS](#)
- [Calculateur de dose ajustée](#)
- [Informations générales et effets adverses](#)
- [Rapport sur l'utilisation des immunoglobulines non spécifiques intraveineuses et sous-cutanées au Québec 2021-2022](#)
- [Données par établissement](#)

Des communications sur des mesures supplémentaires sont à venir.

En vous remerciant de votre habituelle collaboration.